

Accès aux documents administratifs

Si l'on adoptait ma proposition, le bill C-9 aurait pu avoir la chance d'être tiré au sort pour être présenté à la Chambre entre 9h30 et 11 heures, un jour fixé par le Règlement, et l'on aurait dû mettre aux voix toutes les questions le concernant, ainsi que les éventuelles propositions d'amendement, afin qu'une décision puisse être prise lors de la deuxième lecture. Le bill serait ensuite renvoyé devant un comité et reviendrait pour l'étape du rapport. Les modifications au Règlement que je prévois entraîneraient que, par dix fois, la Chambre devrait se prononcer sur toutes les questions relatives au bill, à l'étape du rapport et à celle de la troisième lecture. Ainsi, un bill tel que le bill C-9 serait mis aux voix à l'étape du rapport et à celle de la troisième lecture. J'affirme qu'au moins dix fois par session dix bills auraient la chance d'être adoptés par la Chambre et d'être examinés par le Sénat. Je parle ici de dix bills d'intérêt public, proposés par de simples députés. Avant d'en passer au bill qui nous est soumis, puis-je dire que j'espère que mes suggestions seront portées à l'attention des membres appropriés du comité de procédure. En effet, je crois qu'un tel changement serait très avantageux.

On peut dire que le bill C-9 est un bill typique. Pour ma part, j'ai également proposé un bill, le bill C-52, qui ressemble beaucoup au bill C-9. Voyez-vous, monsieur l'Orateur, je viens encore de le mentionner.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député se sentira mieux maintenant pendant dix minutes.

M. Baldwin: Je dis cela pour que mes honorables amis en tirent profit, en espérant qu'ils s'apercevront de leurs erreurs. Néanmoins, j'appuie ce projet de loi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il faut bien que vous ayez raison de temps en temps.

M. Baldwin: Je le répète, j'approuve le principe de ce projet de loi. Je ne peux faire allusion au bill C-52. Ce projet de loi prévoit des sanctions et des mécanismes permettant au tribunal d'agir en temps qu'intermédiaire pour décider si le genre de renseignements et de documents requis peuvent être divulgués publiquement. Le parrain de ce projet de loi ayant appuyé le mien au cours de la session précédente, j'appuie le sien maintenant.

Je l'appuie pour une autre raison. Chacun sait que mon chef, au cours de la campagne électorale, a formellement promis que s'il était appelé à former le gouvernement, il s'assurerait d'une meilleure et plus grande divulgation. Le gouvernement divulguerait plus volontiers les documents et les renseignements. C'était une promesse solennelle, le genre que j'appuie et que de nombreux députés appuyeront quelle que soit leur orientation politique.

J'appuie ce projet de loi pour une troisième raison, et la débat dont nous avons été les témoins dernièrement la fera bien comprendre. Si un projet de loi de cette nature ou de la nature de celui dont je n'ai pas encore saisi la

[M. Baldwin.]

Chambre, le bill C-52, était appliqué, toute personne désirant des renseignements sur l'état de la caisse de chômage, par exemple, n'aurait qu'à les demander pour les obtenir. Nous aurions su le 1^{er} septembre 1972 dans quel état se trouvait cette caisse. Je ne veux pas remuer le fer dans la plaie et exacerber les sentiments des députés.

Ma dernière raison de l'appuyer est la suivante. D'ici deux jours nous escomptons qu'une trêve officielle sera signée mettant fin à une des guerres les plus sauvages et les plus violentes des dernières décennies. Il est intéressant de remarquer qu'au même moment où la guerre prend fin, a lieu aux États-Unis le procès d'un homme connu sous le nom de Daniel Ellsberg. Il y a, je crois, d'autres accusés avec lui. Ces hommes sont accusés d'avoir volé les documents du Pentagone et d'en avoir dévoilé le contenu. Les documents ont livré un grand nombre de données et d'informations de base sur l'escalade de la guerre il y a six ou sept ans. Je parle du vol des documents du Pentagone et je suppose que les députés sont au courant de l'affaire. Je n'ai pas à me prononcer pour ou contre, mais je peux tout de même conclure ceci: à cette époque, l'effectif des forces américaines au Vietnam n'était pas très considérable. Or, c'est ici que survient l'incident du golfe du Tonkin. On a simulé une attaque des unités du Vietnam du Nord contre des vaisseaux des États-Unis et prétendu qu'il y avait eu des dégâts matériels et des pertes humaines. A la suite de cet incident, le Congrès des États-Unis a donné au président les pouvoirs nécessaires pour continuer la guerre et nous avons assisté à l'escalade du conflit au cours des années suivantes. La guerre semble maintenant terminée.

Il est fort possible, et nous ne le saurons qu'après le procès, que beaucoup d'incidents, que beaucoup de facteurs qui ont amené l'incident du golfe du Tonkin, aient été montés de toutes pièces. Il paraît maintenant possible que nombre des incidents et des facteurs qui ont joué dans l'affaire Daniel Ellsberg ont été montés de toutes pièces pour servir de prétexte à l'exécutif du gouvernement des États-Unis pour poursuivre vigoureusement cette guerre et finalement envoyer au Vietnam plusieurs centaines de milliers de militaires.

• (1730)

Je n'ai pas besoin d'en faire le bilan. Toutefois, si les documents du Pentagone, qui ont été apparemment subtilisés par Daniel Ellsberg et ses coaccusés et publiés dans les journaux américains, avaient été connus du public américain en 1964 et 1965, il est très vraisemblable que ce conflit n'aurait jamais pris l'extension qu'il a pris par la suite. Ce sont là les faits. Je ne veux pas porter de jugement anticipé. Personne ne sait quels seront les résultats du procès. Toutefois, j'ai beaucoup plus de respect pour le grand public que la plupart des gouvernements. Les gouvernements s'entourent du secret et de l'anonymat; ils n'ont aucune confiance dans la population.